

# HISTOIRE POLITIQUE DES JUIFS DE FRANCE

SOUS LA  
DIRECTION  
DE

Pierre  
Birnbaum



PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE  
DES SCIENCES POLITIQUES

**Sous la direction de  
Pierre Birnbaum**

**Histoire politique des Juifs de  
France**

**Entre universalisme et particularisme**

1990



**SciencesPo.  
Les Presses**

# Présentation

L'histoire politique des Juifs de France s'inscrit tout entière dans un balancement entre le civique et le civil, entre l'espace public et l'espace privé, entre la citoyenneté républicaine et l'attachement à des valeurs spécifiques, entre le bonheur public et le bonheur privé. Elaborant une « conception enchantée de la Révolution », la plupart se sont montrés des patriotes sourcilleux, entièrement dévoués à la République dont le modèle attira longtemps de nombreux immigrants. Déçus sinon trahis par les multiples guerres franco-françaises, de nombreux Juifs se sont éloignés du mythe républicain en cherchant à redéfinir une identité collective. Cette recherche a été facilitée par le recul contemporain du jacobinisme autorisant l'expression des différences et la naissance d'une citoyenneté plurielle. La renaissance actuelle d'une conscience identitaire provient également, de l'affaire Dreyfus au Front national, de l'épanouissement d'un antisémitisme exacerbé, devenant de nos jours, après Carpentras, presque légitime. L'identité politique des Juifs de France, hier comme aujourd'hui, se construit toujours entre l'universalisme et le particularisme : c'est cette perspective novatrice qui guide la recherche collective présentée dans cet ouvrage.

# Copyright

© Presses de Sciences Po, Paris, 2012.

ISBN PDF WEB : 9782724680829

ISBN papier : 9782724605853

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

## S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site **Presses de Sciences Po**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Avec le soutien du



[www.centre nationaldulivre.fr](http://www.centre nationaldulivre.fr)



**SciencesPo.**  
Les Presses

# Table

**Introduction** (Pierre Birnbaum)

---

## **PREMIÈRE PARTIE. INTÉGRATION ET REJET**

---

**Chapitre 1. L'impact de la révolution sur l'identité et la culture contemporaine des juifs d'Alsace** (Paula Hyman)

**Chapitre 2. De l'émancipation des juifs à l'émancipation du judaïsme le regard des rabbins français du XIXe siècle** (Jean-Marc Chouraqui)

Les rabbins face aux options antinomiques des juifs français

Tradition juive et modernité

**Chapitre 3. De génération en génération une famille de juifs d'état les Hendlé** (Pierre Birnbaum)

**Chapitre 4. « La patrie en danger » d'une guerre à l'autre** (Philippe Landau)

**Chapitre 5. La réceptivité au sionisme de la fin du XIXe siècle à l'aube de la seconde guerre mondiale** (Catherine Nicault)

Les israélites français à la fin du XIXe siècle et le culte des souvenirs révolutionnaires

Le franco-judaïsme et la résistance au sionisme

Révolution française émancipation et sionisme dans les années 1930

**Chapitre 6. La représentation de l'émancipation chez les artistes juifs avant et après vichy** (Richard I. Cohen)

**Chapitre 7. Antisémitisme politique et national-populisme en France dans les années 1980** (Pierre-André Taguieff)

Enracinés contre cosmopolites

De la dénonciation des citoyens « supérieurement protégés » à l'affirmation des droits supérieurs des français

Breton contre juif d'état

Comment se défendre de l'accusation d'antisémitisme ?  
Portrait du juif d'état  
Du juif d'état au juif de média le « lobby politico-médiatique »

---

## **DEUXIÈME PARTIE. LE REGARD DU JUIF EXTERNE**

---

### **Chapitre 8. La révolution dans l'imaginaire des immigrants juifs** (Nancy L. Green)

Représentations de la France  
La révolution dans le miroir de l'est  
Les juifs et la révolution

### **Chapitre 9. Les logiques de l'émancipation et le sionisme** (Alain Dieckhoff)

L'émancipation comme promesse de libération nationale  
De l'impossible émancipation à l'insoutenable assimilation  
De la servitude de l'assimilation à l'affirmation de la spécificité juive  
Épilogue provisoire

### **Chapitre 10. L'exportation du paradigme révolutionnaire son influence sur le judaïsme sépharade et oriental** (Aron Rodrigue)

### **Chapitre 11. La citoyenneté imposée du décret Crémieux à la guerre d'Algérie** (Michel Abitbol)

Les juifs de France et l'émancipation du judaïsme algérien  
Vers l'émancipation et le décret Crémieux (24 octobre 1870)  
Un phénomène colonial d'inspiration républicaine l'antisémitisme algérien  
D'une guerre à l'autre

---

## **TROISIÈME PARTIE. ENTRE LE CIVIQUE ET LE CIVIL**

---

### **Chapitre 12. L'intégration et la persistance de l'ethnicité chez les juifs dans la France moderne** (Phyllis Cohm Albert)

Intégration  
Ethnicité  
Contradictions  
La terminologie  
Les témoignages  
Conclusion

**Chapitre 13. Les Lubavitch et la question de l'état défiance traditionnelle et pragmatisme messianique** (Laurence Podselver)

Le choix de la différence et de la culture minoritaire  
Une défiance traditionnelle  
Instrumentalisation du politique à des fins messianiques  
Israël, terre d'exil

**Chapitre 14. La question d'une politique juive aujourd'hui** (Chantal Benayoun)

Citoyens pluriels les choix politiques  
Citoyens singuliers du patriote au citoyen actif  
Les institutions du neutralisme à l'affirmation collective  
La redéfinition du juif dans l'espace public  
La quête de l'authentique et le retour au ghetto

**Chapitre 15. De Strasbourg à sarcelles les logiques de la participation électorale des juifs** (Sylvie Strudel)

**Chapitre 16. Les juifs et la nation** (Dominique Schnapper)

La réinterprétation enchantée de la révolution  
Le débat conflictuel de 1989

# Introduction

Pierre Birnbaum

Dans la France moderne, l'émancipation des Juifs a été menée à l'aide d'un véritable processus d'étatisation révolutionnaire. Leur entrée dans l'espace public, qui les transforme en citoyens, est conforme à la logique d'un Etat dont les principes universalistes impliquent la disparition de tous les particularismes : dans ce sens, le destin des Juifs est comme façonné par cette émancipation « par le haut » hostile à la survivance de toutes les formes communautaires d'organisation sociale ou politique. Loin de se dérouler, comme l'estime, par exemple, Jacob Katz, dans son célèbre livre, *Hors du ghetto*<sup>[1]</sup>, d'un pays à l'autre, en conformité avec un paradigme plus ou moins immuable, ce processus d'entrée dans l'espace public se révèle en réalité profondément original au sein du monde occidental ; ailleurs, en Grande-Bretagne ou encore aux Etats-Unis, l'émancipation sociétale organise l'intégration des communautés particulières au sein de la nation et assure même leur représentation ; dans l'Empire allemand également, mais pour des raisons différentes, c'est vers la société que se dirigent aussi les Juifs, empêchés qu'ils sont d'avoir accès à un Etat demeuré, presque jusqu'à la première guerre mondiale, aristocratique et chrétien.

Dans ce sens, le franco-judaïsme fait figure de mode emblématique d'une émancipation relevant d'un universalisme égalisateur : il suppose donc la fin de l'ancienne « nation » juive et la relégation vers l'espace privé de toutes formes d'allégeances particularistes. L'Etat-nation ne veut reconnaître que ses propres citoyens tournés uniquement vers le « civique » : la révolution jacobine condamne toute survivance des spécificités professionnelles, régionales, linguistiques et autres ; elle combat aussi, tout comme avant elle l'Etat absolutiste, leur prétention à s'intercaler entre l'Etat et ses citoyens. La Troisième République

poursuivra à son tour, plus tard, ce processus d'uniformisation républicaine de la société en pourchassant toute trace de particularisme contraire à l'universalisme rationaliste.

Dans un tel contexte, l'émancipation des Juifs suppose une « régénération » les transformant en citoyens liés uniquement à l'Etat, abandonnant leur coutumes collectives, leurs règles internes de même que leurs pratiques qui les maintenaient auparavant à l'écart de la société globale. Le franco-judaïsme est un pari universaliste de même qu'un jeu à somme nulle, les bienfaits de l'égalité ne pouvant se réaliser qu'au détriment de la persistance des solidarités particularistes. Dans ce sens, les Juifs se métamorphosent en israélites, en citoyens de confession israélite bénéficiant tant de l'égalité politique et civile que de la protection de l'Etat républicain.

Le contexte politique dans lequel s'inscrit le destin des Juifs de France est donc clairement délimité et conduit à une forte assimilation aux normes d'une société devenue, de plus, au tournant du siècle, presque entièrement laïque. Forte de ce constat, l'historiographie dominante<sup>[2]</sup> en a conclu au laminage du particularisme juif qui ne se serait reconstitué, dans une certaine mesure, qu'à partir de l'entre-deux-guerres, avec l'arrivée de l'émigration est-européenne et, davantage encore, avec celle, aux lendemains de la décolonisation, des Juifs d'Afrique du Nord ayant davantage conservé leurs traditions communautaires, particularisme qui se renforcerait dorénavant de nos jours avec la relégitimation et la redécouverte des multiples identités régionales dans une France s'éloignant du jacobinisme et se tournant davantage vers la décentralisation et le local. Le droit à la différence dans une « France plurielle » contemporaine tournerait donc le dos à l'universalisme républicain antérieur, favorisant la réémergence d'une quasi-communauté juive jusqu'au sein de l'espace public.

Cette histoire politique des Juifs de France trop communément acceptée correspond sans aucun doute à une certaine vérité, mais elle fait malgré tout un peu figure de véritable image d'Epinal tant elle se trouve réduite aux heurs et malheurs du principe républicain. En réalité, de même qu'Eugen Weber a souligné le caractère très tardif de *La fin des terroirs*<sup>[3]</sup> qui parviennent longtemps à limiter l'unification nationale, de même encore que Maurice Agulhon<sup>[4]</sup> ou Charles Tilly<sup>[5]</sup> ont mis en lumière la persistance de réseaux de sociabilité qui favorisent la résistance au pouvoir et aux idéologies étatiques, de même enfin que l'on peut démontrer de nos jours la

capacité des périphéries à s'opposer avec succès à la pénétration du centre<sup>[6]</sup>, on peut également tenter de reconsidérer cette histoire idéale-typique des Juifs de France en les tenant cette fois comme des acteurs dont l'intentionnalité ne saurait être ramenée au seul contexte dans lequel elle s'élabore dans la mesure où ils s'appliquent également à construire leur histoire dans le cadre de réseaux de solidarité toujours vivants. On peut ainsi éviter une conception par trop évolutionniste d'une entrée dans l'espace public impliquant inéluctablement une éradication croissante de toute autre volonté attentive plutôt au maintien d'une conscience spécifique<sup>[7]</sup>.

Entre le « civique » et le « civil »<sup>[8]</sup>, et à l'instar de tous les autres acteurs, les Juifs de France, dans le contexte particulier d'une forte étatisation productrice d'une ambitieuse citoyenneté, peuvent eux aussi modifier leurs propres valeurs dans des hésitations marquées par l'un des pôles contradictoires de la citoyenneté. On se trouve alors mieux à même de percevoir tout à la fois le poids des enthousiasmes et des adhésions à la République que la réalité des pratiques particularistes destinées à maintenir vivantes des valeurs propres témoignant de la persistance d'une solidarité et d'une identification aptes à limiter le processus d'entière assimilation. Dans le cadre national dressé par la Révolution française et bouleversé par les multiples « guerres franco-françaises », qui vont se succéder les unes après les autres, durant la Troisième République comme sous Vichy et, à l'époque actuelle, avec la guerre d'Algérie ou, encore, l'explosion plus récente du mouvement lepéniste, les Juifs apparaissent comme des acteurs de l'Histoire. Loin de subir passivement une trame historique dont la logique s'imposerait à eux, ils disposent, de même que tous les acteurs sociaux, d'une certaine latitude d'action pour tenter de façonner leur propre destin.

Cette perspective guide dans une large mesure cette recherche collective qui, par beaucoup d'aspects, va à l'encontre des idées reçues<sup>[9]</sup>. L'histoire politique des Juifs de France s'inscrit tout entière dans ce balancement entre le civique et le civil, entre l'espace public et l'espace privé, entre la citoyenneté républicaine et l'attachement à des valeurs spécifiques, entre le bonheur public et le bonheur privé. Et ce n'est pas la seule « déception », selon la belle métaphore plus générale proposée par Albert Hirschman<sup>[10]</sup> qui détermine leur engagement vers l'une ou l'autre de ces deux dimensions de la citoyenneté, c'est bien aussi leur conception, elle-même très contrastée, de leur propre identité. Ce sont eux qui, dans une certaine.

mesure, s'efforcent de rester « loyaux » à leur groupe d'appartenance jusqu'au sein d'une République universaliste, « prenant aussi la parole » pour protester contre le contrôle social interne et s'engageant, de temps à autre, dans des actions collectives externes afin de faire face à des politiques oppressives ou des menaces antisémites, eux encore qui, au contraire, « sortent » parfois de cet univers plus restreint pour s'évanouir dans la société globale ou conserver encore une filiation purement individuelle<sup>[11]</sup>. Pour appréhender l'histoire politique des Juifs de France, il convient donc d'éviter de la réifier afin de mettre en lumière ses caractéristiques contradictoires résultant de stratégies et de valeurs opposées face à un contexte pourtant identique<sup>[12]</sup>.

Les Juifs de France ont le plus souvent embrassé avec un immense enthousiasme la perspective révolutionnaire émancipatrice en élaborant même une conception presque enchantée de la Révolution, de nombreux rabbins construisant, quant à eux, sans relâche des discours patriotiques liant la Révolution à la Révélation, en appliquant aussi de manière stricte la règle *Dina de Malkhouta dina* (la loi du royaume est la loi) : ils acceptent l'étatisation du consistoire, adhèrent au nouvel ordre juridique établi et pressent leurs coreligionnaires de s'y soumettre (Jean-Marc Chouraqui). Dans le même sens, de nombreux israélites estiment qu'avec la Révolution prend fin l'histoire propre aux Juifs : ils sont donc conduits à s'opposer avec vigueur au sionisme naissant dont de nombreux idéologues, de Nordau, Pinsker à Ahad Ha Am, récusent durement le modèle émancipateur jacobin tant adulé par ces israélites en se prononçant, en ce qui les concerne, en faveur d'une émancipation collective et non individuelle (Alain Dieckhoff) ; Joseph Reinach, par exemple, le célèbre ami de Gambetta qui joue aussi un rôle crucial dans le camp dreyfusard et symbolise à lui seul la figure des « bêtes à concours » issus de l'école républicaine méritocratique, déclare : « J'ai toujours considéré avec l'unanimité des savants la conception de la nation juive comme une absurdité », et, avec beaucoup d'autres, il entend aller jusqu'au bout d'une assimilation proche de l'acculturation (Catherine Nicault, Phyllis Cohen Albert). De nombreux Juifs alsaciens se sont eux aussi engagés dans une « régénération » républicaine et se sont montrés en toutes occasions des patriotes sourcilleux (Paula Hyman) à l'instar des Juifs d'Etat entièrement dévoués à l'ordre républicain et qui mettent une énergie indomptable, par exemple, dans l'application de la laïcité (Pierre Birnbaum). Et c'est bien ce modèle républicain<sup>[13]</sup> qui pousse nombre de Juifs à s'engager avec passion dans l'armée lorsque « la patrie est en danger » : à travers les guerres

successives qui opposent la France à l'Allemagne, ils démontrent leur profond patriotisme qui doit les intégrer définitivement à la nation (Philippe Landau). Cette même figure de la République attire enfin les immigrants juifs qui, comme tous les autres<sup>[14]</sup>, avec ferveur, se dirigent vers la France considérée comme le seul lieu d'une émancipation véritablement libératrice (Nancy Green, Richard I. Cohen). L'émancipation républicaine a pourtant des effets inattendus et pervers : exporté vers la Turquie ou l'Afrique du Nord, ce modèle universaliste mine le statut des particularismes et, en légitimant la construction de nouveaux Etats-nations homogènes, contribue à détruire le statut communautaire antérieur des minorités, en particulier celui des Juifs, lesquels n'accèdent pas pour autant à la condition de citoyen (Aron Rodrigue).

Il n'en est pas moins vrai que les Juifs de France se montrent néanmoins également soucieux de préserver le côté « civil » de leur citoyenneté. Dès la période révolutionnaire, de nombreux Juifs, en Alsace comme ailleurs, se sont montrés inquiets devant une émancipation considérée comme réductrice de leurs normes et de leurs croyances propres (Paula Hyman) ; des rabbins eux-mêmes ont refusé de se conformer à une modernisation qu'ils appréhendent comme mutilante et, hier comme aujourd'hui, des Juifs pratiquants récusent toujours une laïcité qui brise le caractère total de l'engagement religieux (Jean-Marc Chouraqui, Laurence Podselver), tandis que les Juifs d'Etat, de même que ceux appartenant à d'autres milieux sociaux, se sont efforcés de demeurer fidèles à leur milieu familial d'origine ainsi qu'à une solidarité à l'égard des Juifs persécutés à l'étranger (Pierre Birnbaum, Phyllis Cohen Albert) en considérant même parfois d'un œil désormais plus favorable la perspective sioniste (Catherine Nicault). Dans le même sens enfin, les Juifs d'Algérie n'ont guère été favorables, en 1870, à une naturalisation collective et obligatoire faisant disparaître tant leur statut personnel que leur culture (Michel Abitbol).

Avec la montée de l'antisémitisme lié à l'affaire Dreyfus et la véritable trahison de la citoyenneté que représente le régime de Vichy, les immigrants (Richard I. Cohen) de même que les Juifs d'Afrique du Nord qui doivent supporter longtemps encore la législation raciale après le débarquement allié et le retour à un pouvoir français (Michel Abitbol), ou encore de nombreux Juifs dans leur ensemble, s'éloignent du mythe républicain, le font presque disparaître de leur univers culturel et cherchent les moyens d'une redéfinition de leur présence dans l'espace public leur assurant cette fois une identité collective ; celle-ci se trouve presque

facilitée non pas par un hypothétique et toujours inexistant « vote juif » mais bien plutôt par le recul contemporain du jacobinisme autorisant juridiquement l'expression des différences, la formation de quasi-groupes de pression et la naissance d'une « citoyenneté plurielle » (Chantai Benayoun). Cette renaissance d'une conscience identitaire provient également, de l'affaire Dreyfus au Front national, de l'épanouissement d'un antisémitisme exacerbé (Pierre-André Taguieff) sans cesse plus virulent devenant de nos jours, après Carpentras, presque aux yeux de certains légitime<sup>[15]</sup>. Elle résulte, par conséquent, tant d'une intentionnalité propre que de facteurs contextuels hétérogènes, à savoir le recul de l'Etat et la réémergence d'un antisémitisme d'exclusion, traits qui, pour être indépendants l'un de l'autre, n'en sont pas moins, semble-t-il, en étroite corrélation.

On retrouve du même coup, de manière encore plus explicite qu'au XIXe siècle, les deux pôles de la citoyenneté évoqués précédemment en fonction desquels les Juifs comme tous les acteurs sociaux se déterminent toujours. Le recul de l'idéologie étatisatrice, la montée générale du religieux, le retour aux racines, la recherche d'une indispensable notion de solidarité vécue parfois sur le mode communautaire et affectif, facilitent l'apparition du phénomène Lubavitch indifférent à l'Etat et ayant une vision instrumentale, à l'américaine, du politique (Laurence Podselver) ; ces multiples facteurs rendent-ils compte également d'un certain retrait à l'égard du politique se traduisant par une abstention parfois un peu plus forte et surtout par une relative méfiance envers les partis politiques ? (Sylvie Strudel). Et « le citoyen contre la citoyenneté » risque-t-il de l'emporter demain sur « le citoyen heureux » ou encore « le citoyen sage » (Dominique Schnapper), lorsque tout à la fois la logique politique mais aussi les valeurs paraissent devoir se modifier si profondément avec le cours nouveau dans lequel s'engage l'histoire française contemporaine en mal d'un nouveau consensus ? Les hésitations et les balancements entre le civique et le civil, hier comme aujourd'hui, ne cessent donc de structurer les rapports changeants entre l'universalisme et le particularisme qui façonnent l'identité politique des Juifs de France<sup>[16]</sup>.

---

#### Notes du chapitre

[1] Jacob Katz, *Hors du ghetto : l'émancipation des juifs en Europe, 1770-1870*, Paris, Hachette, 1984 (1re éd. 1973).

[2] Voir, par exemple, Michael Marrus, *Les juifs de France à l'époque de l'affaire*

Dreyfus, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

[3] Eugen Weber, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983.

[4] Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1970 et, du même auteur, « Conscience nationale et conscience régionale en France de 1815 à nos jours » dans Maurice Agulhon, *Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1988, tome 2.

[5] Charles Tilly, *La France conteste*, Paris, Fayard, 1986.

[6] Voir Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique*, Paris, Le Seuil, 1976 et, plus récemment, Jacques Rondin, *Le sacre des notables*, Paris, Fayard, 1985.

[7] Dans ce sens, voir, de manière plus générale, Calvin Goldscheider, Alan Zuckerman, *The Transformation of the Jews*, Chicago, University of Chicago Press, 1984.

[8] Voir Jean Leca, « Individualisme et citoyenneté », dans Pierre Birnbaum, Jean Leca, dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

[9] Parmi les ouvrages récents qui modifient la compréhension de l'histoire des Juifs de France, voir Frances Malino, Bernard Wasserstein, *The Jews in Modern France*, Hanover (N.H.), University of New England, 1985.

[10] Albert Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.

[11] Sur cette modélisation célèbre, *exit, voice et loyalty*, voir encore Albert Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Éditions ouvrières, 1980. Pour une autre application à la vie juive, Zygmunt Bauman, « Exit Visas and Entry Tickets : Paradoxes of Jewish Assimilation », *Telos*, hiver 1988.

[12] Pour une application récente de cette perspective, Pierre Birnbaum : « Les Juifs entre l'appartenance identitaire et l'entrée dans l'espace public : la Révolution française et le choix des acteurs », *Revue française de sociologie*, juillet-décembre 1989.

[13] Voir Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982.

[14] Voir Gérard Noiriel, *Le creuset français*, Paris, Le Seuil, 1988.

[15] D'après un sondage CSA, *Le Parisien-France Inter*, du 14 mai 1990, 35 % des Français estiment « normal » d'exprimer des sentiments antisémites dans une démocratie.

[16] Ce livre collectif est en partie issu d'un colloque tenu à Nancy, en novembre 1989, et organisé grâce à l'aide tant de la ville de Nancy que de la communauté juive de cette même ville. Un certain nombre seulement de communications, souvent assez différentes dans leur présentation définitive, ont été ici conservées. D'autres ont été ajoutées afin de rendre ce volume plus cohérent. Dans les chapitres de ce livre, les auteurs utilisent la majuscule ou la minuscule dans l'écriture du mot juif. Cette distinction correspond à une interprétation différente de l'histoire juive appréhendée tantôt comme nation et peuple, tantôt comme religion et culture.

# **Première partie. Intégration et rejet**

# ***Chapitre 1. L'impact de la révolution sur l'identité et la culture contemporaine des juifs d'Alsace***

Paula Hyman

La Révolution permet aux juifs d'Alsace, comme à leurs parents et voisins, les juifs de Lorraine, de faire les premiers l'expérience de l'émancipation, avec tout ce que cela comporte de défis à relever et de chances à saisir. Cette population traditionnelle de juifs européens n'est guère préparée à entrer de plain-pied dans la vie culturelle et politique de la société française. A la veille de leur émancipation, et pour longtemps encore, les juifs d'Alsace pratiquent leur religion, parlent leur propre dialecte yiddish et sont répartis en 183 petites communautés dans des villages ou des petites villes d'Alsace. Ils participent à l'économie rurale en tant qu'intermédiaires : ce sont souvent des colporteurs appauvris, des revendeurs de vêtements d'occasion, des brocanteurs, des petits marchands, des vendeurs de chevaux, de bétail, de grain, des usuriers, toutes activités qui les mettent en contact, mais aussi en situation de conflit, avec leurs voisins paysans. Bien qu'ils soient enracinés depuis des siècles dans ce milieu alsacien, ils vivent en communautés autarciques, à la fois au milieu des chrétiens et à l'écart. Les juifs d'Alsace et de Lorraine, qui représentent presque 90 % des juifs installés sur le territoire français, constituent le réservoir biologique de la population juive en France pendant tout le XIXe siècle. Leurs descendants, à Paris et dans d'autres communautés plus récentes en province, influencent les institutions et les caractéristiques de la population juive moderne en France. Il revient aux premières générations de juifs d'Alsace, après la Révolution, de répondre aux promesses d'égalité politique et aux perspectives économiques, mais aussi de faire face aux exigences de l'acculturation et aux changements

économiques liés à l'émancipation. Ils doivent alors définir les liens établis entre le côté juif et le côté français de leur identité et décider jusqu'où le particularisme juif est compatible avec l'universalisme français. Ils s'attaquent donc à des problèmes qui concernent, aujourd'hui encore, les juifs français comme leurs coreligionnaires dans d'autres sociétés modernes. Leur mode d'acculturation et leur résistance à l'assimilation marquent les juifs alsaciens jusqu'au XXe siècle.

Durant l'été 1789 et les premières heures d'effervescence de la Révolution française, les juifs d'Alsace voient en la Révolution un phénomène pragmatique et non idéologique. La crise politique de 1789 leur offre l'occasion de se libérer du fardeau de la discrimination arbitraire qui pèse lourdement sur eux. Ainsi, ce qu'ils cherchent, en s'associant avec les autres juifs de l'Est — ceux de Metz, des Trois-Evêchés et de la Lorraine —, pour adresser une pétition à l'Assemblée nationale le 31 août 1789, c'est la fin des restrictions résidentielles et du système d'impôt inégal dont ils sont encore l'objet. Interprétant la Déclaration des droits de l'homme, ils supposent que la garantie de la liberté de religion s'étend également à eux. Ils demandent, par ailleurs, que soit faite une déclaration explicite portant sur le statut des juifs, en particulier sur le droit à la citoyenneté et les avantages s'y rattachant. Pourtant, sur la liste des droits dont bénéficient les juifs des provinces de l'Est en tant que citoyens, seuls se trouvent précisés la liberté de mouvement, l'égalité du système d'impôt et le maintien de l'autonomie de la communauté. Deux années plus tard, lorsque les juifs d'Alsace obtiennent enfin l'émancipation, celle-ci entraîne la perte du privilège traditionnel permettant de maintenir l'autonomie de la communauté jusqu'alors organisée selon le droit juif. Et le débat public sur la condition des juifs, commencé dès les années 1780, activement poursuivi lorsque l'émancipation devient une des préoccupations de la Révolution, et remis à l'ordre du jour sous Napoléon, fait comprendre que les juifs perdront la plupart de leurs particularités jusqu'à ne plus se distinguer de leurs concitoyens français que par leur confession religieuse<sup>[1]</sup>.

La réaction pragmatique des juifs lors du déroulement de la Révolution se poursuit encore au XIXe siècle. La plupart des mutations sociales qu'ils connaissent en Alsace, au cours des trois générations qui suivent leur émancipation, sont plutôt la conséquence des orientations générales caractérisant les sociétés de l'Europe occidentale du XIXe siècle que celle de leur émancipation politique. L'impact le plus évident de la Révolution

sur les juifs alsaciens se fait sentir dans la définition de l'identité juive. Au XIXe siècle, s'inspirant du discours de la Révolution et de leur propre entendement de l'émancipation, les juifs d'Alsace bâtissent une identité franco-juive les distinguant à la fois de leurs cousins de l'autre côté du Rhin et de la direction consistoriale des juifs français basée à Paris.

L'impact le plus visible de la Révolution sur les juifs d'Alsace au XIXe siècle est la liberté de mouvement qu'elle leur apporte en tant que citoyens égaux. Les juifs alsaciens ont réclamé la liberté de mouvement en 1789 et ils en tirent grand bénéfice en 1818, à l'expiration du décret Infâme de 1808 promulgué par Napoléon. Dans la province d'Alsace, de nombreux juifs s'établissent dans des villes qui, sous l'Ancien Régime, leur restent interdites. Ainsi, ils accourent en grand nombre vers Strasbourg, Mulhouse, et, dans une moindre mesure, Colmar. Aux environs de 1863, Strasbourg devient la seconde grande communauté juive de France (2 820 personnes). La croissance de la communauté juive de Mulhouse est encore plus spectaculaire : alors qu'elle ne compte que 163 juifs en 1808, la ville en abrite 1 939 en 1866, soit environ 5% de la population de cette cité industrielle<sup>[2]</sup>. Avec l'urbanisation qui suit l'émancipation, s'amorce l'assimilation de modèles bourgeois qui se répandent progressivement à la campagne (où vivait encore la vaste majorité des juifs alsaciens en 1870), par le truchement de l'élite urbaine qui détermine la politique à suivre par les départements alsaciens.

Registres de mariages et actes notariés révèlent qu'environ un tiers de la population juive d'Alsace, généralement encore dans la fleur de l'âge, émigré entre 1820 et 1870, les années 1820 connaissant les plus fortes migrations. Bien que celles-ci se traduisent pour la plupart à l'intérieur de la région — souvent vers des villages et des villes ne dépassant guère ceux dont les émigrés partent —, les juifs alsaciens s'installent également loin de chez eux. Ils contribuent à la croissance rapide de la communauté juive de Paris ; dès 1872 déjà, 48 % des hommes et 36 % des femmes des juifs de cette ville sont originaires de l'Alsace-Lorraine<sup>[3]</sup>. Ils suscitent le développement de communautés nouvelles telles que Lille et Dijon. Vers 1868, les descendants des juifs ayant vécu sous l'Ancien Régime en Alsace se retrouvent dans au moins 42 des 90 départements de France<sup>[4]</sup>. Contrairement aux juifs des Etats voisins du Sud-Ouest de l'Allemagne, qui émigrent en grand nombre aux Etats-Unis dans les années 1830, 1840 et 1850, principalement à cause des restrictions dont souffrent leurs installations et en fonction des aléas de l'activité économique, un

pourcentage beaucoup plus réduit de juifs alsaciens tente l'aventure à l'étranger. On peut en conclure que la Révolution française maintient les juifs en France au XIXe siècle ; et l'Alsace accueille même des juifs immigrés venant de l'étranger au cours de cette période<sup>[5]</sup>.

La migration accélère les processus d'assimilation des modèles bourgeois. S'éloignant volontairement de leurs petites communautés traditionnelles, les juifs qui partent des villages pour s'installer en ville se sentent affranchis des craintes de la réprobation sociale qui minent la société villageoise. La ville permet, en effet, à ses nouveaux habitants une certaine dose d'anonymat et leur propose de nouveaux modèles de comportement. Généralement plus enclins à l'aventure que ceux restés sur place, les émigrés semblent avoir une prédisposition naturelle les incitant à tenter des expériences nouvelles dans les secteurs variés de l'activité sociale, de la culture, et de la religion. Lorsqu'ils retournent voir les parents et amis restés au village, les émigrés passent pour des exemples d'acculturation réussis.

L'autre influence indirecte de la Révolution sur les juifs d'Alsace se révèle dans le domaine de l'éducation. La Révolution ayant permis aux juifs — et, après 1831, au judaïsme — d'accéder à l'égalité devant la loi française, un système d'éducation est institué qui rend l'acculturation obligatoire mais dans un environnement encourageant la conscience d'une identité juive. La loi Guizot de 1833 institue l'éducation primaire généralisée et laisse aux minorités religieuses le droit de créer, dans les communes où leur nombre atteignait au moins deux cents personnes, leurs propres écoles officiellement reconnues et subventionnées. En Alsace, des douzaines de communautés juives remplissent ces critères. Certes, des efforts de création d'écoles modernes juives ont déjà commencé à Strasbourg, dès 1819, mais c'est cette nouvelle loi qui permet véritablement l'expansion d'un tel système scolaire. Depuis, malgré l'opposition notable des conseils municipaux locaux au financement des écoles juives, catholiques ou protestantes équivalentes, on compte, en 1854, dans les 35 villes du Bas-Rhin où la population juive est suffisamment nombreuse, 24 écoles primaires juives financées par l'Etat (et 7 écoles privées) ; en 1860, il en existe 37. Le département du Bas-Rhin organise également des conférences pédagogiques spéciales à l'intention des instituteurs juifs afin de promouvoir le développement professionnel de la même manière qu'il l'a fait pour les enseignants catholique et protestant. Dans le Haut-Rhin, en 1853, cependant, où le sentiment antijuif est plus fort, sur les 35 écoles

primaires juives, seules 5 remplissant les critères de financement public sont effectivement subventionnées<sup>[6]</sup>.

Le système des subventions publiques renforça le message de l'égalité civique que prêche la Révolution, mais seule la détermination du gouvernement d'un Etat fort permet au Consistoire central et aux consistoires départementaux de reformuler la nature de l'éducation juive en Alsace et, par ce moyen, de promouvoir une identité correspondante à ce message. Les consistoires reçoivent le droit de délivrer des autorisations d'enseigner aux instituteurs juifs ; les *melamdin*<sup>[7]</sup> traditionnels qui sont incapables de démontrer suffisamment de compétence dans les disciplines laïques, telles que le français et l'allemand, ne peuvent enseigner. Par ailleurs, comme pour répondre à l'opposition initiale des juifs à la création d'écoles primaires modernes juives, les consistoires subordonnent l'obtention de certains avantages à la fréquentation d'une école reconnue. Ainsi, les deux consistoires départementaux d'Alsace décident de retirer le bénéfice de l'aide communale à ceux des parents qui n'envoient pas leurs enfants dans des écoles primaires reconnues. Ils interdisent l'entrée dans les écoles secondaires talmudiques aux élèves ne disposant pas du certificat de fin d'études primaires obtenu dans des écoles reconnues par l'Etat. Pendant les années 1850, le consistoire de Strasbourg interdit à son tour aux jeunes *aliya* à la Torah à moins d'avoir au préalable pris part à la cérémonie d'initiation religieuse, pour laquelle l'éducation primaire moderne est exigée<sup>[8]</sup>. Ces écoles primaires modernes, placées sous la direction et la surveillance des juifs, modifient les priorités de l'éducation de la communauté en mettant l'accent sur l'enseignement du français et des matières laïques et en définissant l'éducation religieuse en termes de morale. Dans la pratique, cela signifie que les heures réservées à l'éducation juive sont consacrées à l'enseignement de l'hébreu élémentaire, à l'apprentissage des prières et à l'initiation aux doctrines du judaïsme telles qu'elles sont transcrites dans les catéchismes approuvés par le Consistoire, les manuels de leçon morale et les histoires bibliques. L'éducation religieuse se borne à énoncer aux élèves les grandes lignes de leurs devoirs en tant que juif et citoyen. Si les manuels d'instruction religieuse restent traditionnels dans leur acceptation de l'immutabilité de la loi juive, ils proumeuvent cependant une philosophie abstraite de la religion et ne réussissent point à démontrer les rapports existant entre l'observation de la loi et les buts généraux de la religion. En ce qui concerne les relations entre les juifs et le reste de la société, les manuels scolaires encouragent le patriotisme et la rectitude civique et invitent les jeunes juifs à « unir (leurs)